



**CONFÉRENCE**

# **LE STATUT DES MAGISTRATS DU SIÈGE**

**12 February 2024**

**Amphi 1 - Centre Panthéon 12 place du  
Panthéon 75005 PARIS**

**UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES INSCRITS À L'IEJ PIERRE RAYNAUD - PLUS D'INFOS  
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://assas-universite.fr)**

Conférence de Jean-Michel Hayat, ancien Premier président de la Cour d'appel de Paris

Le statut des magistrats du siège

- > Indépendance, inamovibilité mais pas irresponsabilité avec renforcement récent des obligations déontologiques
- > Rôle majeur du CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE (CSM) dans trois domaines :

- en matière de nomination,
- en matière de discipline des magistrats,,
- en matière d'assistance du président de la République concernant d'éventuels avis